



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-124992>

Département(s) de publication : **45**

Annonce n° **25-124992**

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Orléans Métropole

**Correspondant :** Le President

**Adresse :** Espace Saint Marc, 5 place du 6 juin 1944, CS 95801, 45058 Orléans

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0238784030

**Courriel :** [marches.publics@orleans-metropole.fr](mailto:marches.publics@orleans-metropole.fr)

**Adresse internet :** <http://www.orleans-metropole.fr>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <http://marches-publics.orleans.fr/accueil.htm>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Soirée estivale 2026 offerte au personnel de la Mairie d'Orléans et d'Orléans Métropole (2 lots)

**Lieu de livraison :** Parc Floral de La Source - Avenue du Parc Floral, 45100 Orléans

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** La présente consultation porte sur la soirée estivale 2026 offerte au personnel de la Mairie d'Orléans et d'Orléans Métropole, passée dans le cadre d'un groupement de commande entre Orléans Métropole (coordonnateur) et la mairie d'Orléans. Elle donnera lieu à un marché alloti, non reconductible

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** Durée : à compter de la notification et jusqu'au 15 juin 2026. Délai d'exécution : détails dans le CCTP

**Refus des variantes.**

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur. L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs candidatures et leurs offres en agissant en qualité : -de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. -de membres de plusieurs groupements En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire,

pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## **Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

**Autres renseignements demandés :** Renvoi au règlement de la consultation

## **Section 7 - Critères d'attribution**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique du candidat . Pour le lot 1 : sous-critère 1 : Pertinence de la méthodologie d'intervention proposée pour l'exécution des prestations (sous-pondération 25%); - Sous-critère 2 : Pertinence des matériels et de leur installation (sous-pondération 35%) - Pour le lot 2 : Valeur technique appréciée au regard de l'adéquation de la proposition à la thématique de la soirée et de la méthodologie d'organisation : - Sous-critère 1 : Organisation technique et humaine de la prestation (sous-pondération : 20%); Sous-critère 2 : Qualité des plats proposés et adéquation au thème indiqué au CCTP (sous-pondération : 30%); Sous-critère 3 : Prise en compte des enjeux de transition écologique (sous-pondération : 10%) : 60%
- Pour le lot 1 : prix apprécié au regard du montant de l'offre du candidat tel que précisé dans l'acte d'engagement - Pour le lot 2 : prix apprécié au regard du Détail Quantitatif et Estimatif : 40%

## **Section 8 - Mode de passation du marché**

**Type de procédure :** procédure adaptée

## **Section 10 - Conditions de délai**

**Date limite de réception des offres :** 03/12/2025 à 12:00

**Délai minimum de validité des offres :** 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## **Section 11 - Autres renseignements**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :**  
M25A0139

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marches-publics.orleans.fr/accueil.htm> Type de marché de Fournitures : Code NUTS : FRB06 Lot 1 - Prestations techniques, fourniture, mise en place et exploitation de matériels d'éclairage et de sonorisation nécessaires à l'organisation de la Soirée estivale 2026 offerte au personnel de la Mairie d'Orléans et d'Orléans Métropole Lot 2 - Prestations traiteur pour la Soirée estivale 2026 offerte au personnel de la Mairie d'Orléans et d'Orléans Métropole Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de

publication des prochains avis :L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :  
NONInstance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45057 OrléansCedex 1 Tél : 0238775900 Fax : 0238538516Mel : greffe.ta-orleans@juradm.fr Web : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/> Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Cf. selon les dispositions légales en vigueur et notamment le code de justice administrative.  
=> Examen des candidatures : L'acheteur vérifie l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financières et les capacités techniques et professionnelles des candidats. => Visite : non obligatoire. Cependant, le candidat reconnaît, avant de remettre son offre, avoir pris une parfaite connaissance des lieux, le site étant accessible. La méconnaissance de ceux-ci ne pourra pas être invoquée en cours d'exécution des prestations pour justifier des coûts supplémentaires. Contact et détail dans le règlement de la consultation. => Accès au dossier de la consultation, renseignements complémentaires et modalités de remise des offres par voie électronique : <http://marchespublics.orleans.fr/accueil.htm> => La transmission des offres et questions, par mail, n'est pas autorisée. => Négociation : L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats (conditions fixées dans le RC). => Délais de recours : Cf. selon les dispositions légales en vigueur et notamment le code de justice administrative

## Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

### Possibilité de présenter une offre pour l'ensemble des lots

- **Lot(s) 1** - Prestations techniques, fourniture, mise en place et exploitation de matériels d'éclairage et de sonorisation nécessaires à l'organisation de la Soirée estivale 2026 offerte au personnel de la Mairie d'Orléans et d'Orléans Métropole Contrat à prix global et forfaitaire - Détail des prestations dans le CCTP
- **Lot(s) 2** - Prestations traiteur pour la Soirée estivale 2026 offerte au personnel de la Mairie d'Orléans et d'Orléans Métropole Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu à prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées. - Quantité minimum : 800 repas et quantité maximum : 1300 repas -A titre indicatif et sans valeur contractuelle, l'estimation est de : 42 000 euros ttc

## Section 14 - Informations complémentaires

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/11/2025